



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_049

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	21
<i>Votants</i>	28
<i>Nombre de voix pour</i>	28
<i>Nombre de voix contre</i>	00
<i>Abstention</i>	00
<i>NPPV</i>	00

OBJET :

**TLPE exonération
exceptionnelle
pour les commerces
Place Robert Schuman**

Année 2024

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin le :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213802499-20240924-01_01_2024_049-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 24 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU – MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT – MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Mme Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - M. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) - M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), M. Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), M. Stéphane MOUNIER (pouvoir à Nadine HELLIETTE), M. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Absent excusé : M. Jean-Baptiste PERIN

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Le rapporteur, Jean-François CLAPPAZ, adjoint à l'Economie et aux Finances, rappelle qu'en date du 23 mai 2023, le conseil municipal a délibéré sur la tarification de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2024.

Il rappelle également qu'en date du 16 avril 2024, un incendie a ravagé l'immeuble situé place Robert Schuman. Au rez-de-chaussée de cet immeuble sont installés plusieurs commerces dont certains étaient taxés au titre de la TLPE. A ce jour leur activité est arrêtée et ne peuvent plus exercer et ceci pour une durée non déterminée. Afin de les soutenir face aux conséquences économiques il est proposé au conseil municipal d'exonérer ces commerces de cette taxe pour l'année 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.



Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET